

apokrima

Strong n°610

Prononciation [ap-ok'-ree-mah]

Définition

1. un arrêt, une sentence, une réponse, décision judiciaire,
 1. Dans: \\#2Co 1:9 \\ le sens est: « me demandant si je peux être sauvé, je réponds: je dois mourir »

Étymologie

απο-κριμα - ἀπόκριμα

Voir définition [apokrinomai 611](#)

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !

Partager par email

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. © 2020 - www.topchretien.com